

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélubulles Inc.		Date d'inspection Le 20 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie Mélubulles 1 Inc.		Numéro de permis 2019517
Adresse 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6		Numéro de téléphone (506) 739-9264
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	30 oct. 2026	
Commentaires: Le renouvellement pour une personne de soutien est manquant. Une photo du document renouvelé me sera envoyée dès sa réception.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	29 janv. 2027	
Commentaires: Le renouvellement de la certification RCR de deux éducatrices est manquant. La date prévue pour leur formation de renouvellement (janvier-février 2027) me sera communiquée ultérieurement.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était conforme. Aucun enfant en bas âge n'est présent dans ce permis. Les éléments suivants sont observés : - Vérification de quatre dossiers et mise à jour de l'information concernant les membres du personnel. Observation de la sieste, de la collation fournie par la garderie (compote de pomme et biscuits), de l'accueil des après-classe, du lavage des mains et du départ de certains enfants. La majorité des enfants vont à l'extérieur durant ma visite.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 20 octobre 2026

Date

original signé par
Danna Dumont

Le 20 octobre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"